

création pérenne d'un poste permanent de responsable des équipements sportifs à 28h. C'est le maire qui sera ensuite chargé du recrutement.

Monsieur ROUMIGUIE, dans un mail à Monsieur CHAZE a posé la question de l'utilité de ce poste à l'heure actuelle. Monsieur le Maire rappelle les raisons de création de ce poste. Il a été créé pour soulager le service technique, avoir quelqu'un de disponible même le week-end, et gérer les nouveaux équipements sportifs de la commune. Monsieur le Maire fait état de ses missions et des équipements dont il doit s'occuper. L'agent en question s'occupe du terrain d'honneur de rugby, du terrain annexe, du nouveau terrain, du terrain du LEP pendant les congés scolaires, des terrains de tennis, des vestiaires et sanitaires de tous les équipements sportifs, y compris ceux de la halle à la volaille. Ses 28 heures hebdomadaires sont largement utilisées.

Monsieur FACCA précise en aparté que les projecteurs récupérés par la commune et difficilement utilisables sur le nouveau terrain ont été confiés aux monteurs de réseau du LEP qui vont tenter de les rendre utilisables pour l'éclairage périphérique du stade. Monsieur FACCA demande de revoir l'intitulé du poste et propose : agent technique chargé des installations sportives. Monsieur le Maire rappelle que plus tard d'autres missions pourront être confiées à cet agent, tel que le contrôle de sécurité des bâtiments par exemple.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de créer un poste permanent à 28h.

6/ Maison des associations

Monsieur le Maire en introduction rappelle que le projet de création de maison des associations faisait partie du programme électoral de 2008. Le bâtiment avait été acheté par l'ancienne municipalité en 2007. Sa grande superficie (plus de 300m²) sur un demi sous sol, un rez-de-chaussée, un étage ainsi qu'une arrière cour et sa situation en plein centre ville sont très intéressants pour un tel projet. Ce lieu a pour objectifs d'aider les associations à se fédérer, de mettre à leur disposition des infrastructures adaptées et performantes leur permettant une stabilité à long terme, de créer des synergies, de mutualiser les moyens en matériel, locaux et éventuellement secrétariat. Ce bâtiment respecterait bien évidemment les normes accessibilité et serait rénové avec une démarche environnementale

Le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) a travaillé sur le pré-projet. Les associations ont été rencontrées début septembre et se sont exprimées sur leurs besoins en terme de bureaux, locaux de rangement, secrétariat mutualisé, point d'accueil du public, vitrine. D'autres réunions suivront. Monsieur VITTADELLO alerte sur l'horaire inadapté de cette réunion qui a eu lieu un jour de semaine à 10h. Monsieur CHAZE précise que cette réunion a été organisée suivant les disponibilités de Monsieur PAULET du CAUE et rappelle que 23 associations étaient représentées, soit la grande majorité et que les associations non représentées absentes étaient pourtant gérées par des personnes à la retraite donc a priori relativement disponibles. Monsieur CHAZE précise que les autres réunions seront organisées en soirée.

Monsieur VITTADELLO souligne le besoin de salles pour pratiquer des activités. Il dit qu'il ne faut pas faire une maison des associations qu'avec des bureaux. En tant que membre d'association, il alerte sur l'éparpillement des salles.

Madame FABRE souligne que, pour elle, le projet est disproportionné pour Samatan. Elle rajoute que les projets de salle multisports et de maison des associations sont complémentaires.

Monsieur CHAZE précise que les sportifs sont déjà logés et ont des structures spécifiques. Ce sont les autres associations qui sont en manque de salle et il faut fédérer les associations en ville.

Monsieur LEFEBVRE dissocie deux problèmes. Il y a d'une part le besoin de locaux pour l'exercice associatif (salles de pratique d'activité) et d'autre part le besoin d'un lieu de mutualisation de services, accessible à toute association indépendamment de son objet. Il rajoute que si on entame ce débat on ne parviendra pas à satisfaire tous les besoins des associations et il y aura des mécontents. Il y a plusieurs problèmes et ils ne seront pas tous résolus avec la maison des associations.

Monsieur VILLEMUR rappelle que lors de la réunion, les besoins majoritairement exprimés étaient ceux en matière de rangement et de stockage. Il précise que pour la question du secrétariat mutualisé, il est essentiel d'avoir ce débat en conseil et de mûrir toute prise de décision à ce sujet. Il ajoute que de nombreuses associations sont inter cantonales (Lombes Samatan)

Monsieur SANTALUCIA précise que l'architecte doit faire une synthèse de la réunion cette semaine et établir un pré-programme soumis au conseil municipal avant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Sur le lieu adapté à ce projet, Monsieur CHAZE explique que les sportifs doivent être excentrés car ils ont besoin de place pour la pratique de leur activité. Et précise qu'ils sont loin d'être sacrifiés sur le Val de Save où il existe de nombreux équipements sportifs et où il y a un projet à l'étude. Mais les autres associations (soit 80% d'entre elles) représentent la vie de la commune et il ne faut pas les excentrer. La maison des associations doit se faire en centre ville. Les municipalités précédentes nous ont laissé une ville vivante. Il est de notre devoir de laisser à notre tour une cité avec un centre ville animé, explique Monsieur CHAZE.

Monsieur BEZIAN rappelle que ce projet est le deuxième temps fort du programme après l'enfance et la jeunesse. Samatan a la chance d'avoir de nombreuses associations qui sont l'expression de la culture populaire au sens large du terme. C'est pourquoi elles sont indissociables du pôle culturel et doivent se trouver au plus

près de ce centre ressources. Donc il est impossible de délocaliser la maison des associations extra-muros. Mais si l'idée est de substituer un autre programme à l'engagement qui a été pris devant les samatanais cela peut paraître comme une stratégie cousue de fil blanc.

Monsieur VITTADELLO demande de changer l'intitulé « maison des associations » au profit du terme « maison du temps libre ». Monsieur CHAZE confirme que ce n'est pas un problème et qu'on peut changer l'appellation.

Sur la complémentarité des études de maison des associations et de salle multisports, Monsieur CHAZE précise que si l'on regroupe les deux projets en un seul lieu ça coûtera une fortune et que si l'on met tout au stade on videra Samatan de sa vie associative. Affirmer un projet ce n'est pas en rejeter un autre. Il faut continuer les études pour la salle multisports mais il ne faut pas pour autant reporter la réalisation de la maison des associations. D'autant plus que le projet de salle multisports est largement intercommunal et même si actuellement aucun partenariat n'est envisagé avec d'autres collectivités, les échéances électorales futures modifieront peut être la donne et rendront peut être un cofinancement possible.

Madame FABRE ne veut pas dissocier les associations sportives et les autres mais elle ne veut pas que les contribuables samatanais critiquent un gaspillage lié à l'existence de deux projets. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y aura pas de gaspillage, le projet de maison des associations ne coûtera pas une fortune et sera fait au plus simple.

Madame SANDRI demande des précisions sur le travail de l'architecte du CAUE et alerte sur la difficulté de faire une étude de besoins en une seule réunion. Elle explique que la présence d'un seul membre d'une association lors d'une réunion d'analyse des besoins ne peut pas donner un réel aperçu des besoins de ces associations. Un débat interne à chaque association doit avoir lieu. Le rôle de la municipalité c'est aussi d'anticiper sur les besoins des structures associatives.

Monsieur SANTALUCIA rajoute que Monsieur PAULET du CAUE a déjà fait des études pour la réalisation de projets similaires sur d'autres communes. Les besoins ont été recensés et une première copie sera rendue. C'est sur cette ébauche que le conseil municipal se prononcera en novembre. Un architecte sera ensuite choisi et il devra réétudier la question des besoins des associations début 2011.

Monsieur BENEDET indique que c'est bien d'avoir commencé, et qu'il faut une première ébauche pour pouvoir avancer. Il demande de faire attention au superflu et au ponctuel pour pouvoir correctement dimensionner ce projet.

Madame MARQUET propose d'inclure dans ce projet une éventuelle maison des jeunes.

Monsieur VITTADELLO demande que la commission des associations se réunisse pour ce projet et Madame CUCURON propose que cette dernière mène une étude de besoins.

Monsieur FACCA reprend la question des deux projets (salle multisports et maison des associations) et précise que l'étude de la salle multisports a été lancée, que la rencontre des acteurs de la vie locale va avoir lieu et qu'elle pourra servir aux deux projets. Il est intéressant de mener les deux études simultanément et ces deux projets permettront de faire des économies. Mais la réalisation de ces deux dossiers ne pourra pas être simultanée. La priorité doit être donnée à la maison des associations qui était dans le programme électoral.

Monsieur BEZIAN alerte sur la réforme des collectivités territoriales et explique cette aide en terme de moyen matériel mis à la disposition des associations, aidera les associations même en cas de diminution des aides communales ou des collectivités en général.

Monsieur LEFEBVRE propose d'intégrer le Point Information Jeunesse à ce projet.

Monsieur CHAZE insiste sur la nécessaire utilisation en journée en soirée de la maison des associations.

Madame SANDRI souligne que les emplois mutualisés ne seront plus aidés par la région fin 2011 et que la survie de ce dispositif est donc hypothétique.

Monsieur SANTALUCIA propose la visite de la maison des associations à Rieumes (nouvellement créée).

Monsieur VITTADELLO propose également une visite de la maison des associations à Auch.

A l'issue de ce débat, les conseillers municipaux acceptent à la grande majorité que la maison du temps libre ait son siège en ville, dans les locaux prévus à cet effet, pour une animation quotidienne. Monsieur CHAZE conclut en soulignant que les bureaux d'études seront mis en relation pour éviter les doublons.

7/ Projet de vente du terrain du bout du lac

Le terrain où la caserne des pompiers inter cantonale était prévue, à mi chemin entre Lombez et Samatan, n'est toujours pas utilisé, ce projet n'a pas avancé en raison notamment des financements réduits du conseil général du Gers. La chambre de commerce et de l'industrie a contacté Monsieur CHAZE car un investisseur veut construire un hôtel. Il a déjà d'autres hôtels en France, de très bonne qualité (3 ou 4 étoiles-enseigne best western ou autre) et projette d'en construire d'autres, dont un dans la région avec 60 chambres. La clientèle serait, entre autres, constituée par des entreprises (pour des séminaires). Samatan lui plait. Une visite de 8 terrains sur Samatan a eu lieu par la chambre de commerce et de l'industrie. Le terrain le plus pertinent pour cet investisseur semble être le bout du lac. Il faut aller vite et se prononcer sur l'opportunité de la vente éventuelle de ce terrain pour la réalisation de cette opération. Monsieur BLANC, absent ce soir, a alerté Monsieur CHAZE sur sa réticence pour la création d'un deuxième hôtel à proximité de vacancier. Monsieur CHAZE précise avoir

contacté le PDG de vacancier, qui a accueilli très favorablement ce projet et proposera même à cet investisseur de se charger de la gérance de ce nouvel hôtel (ce qui est fait ailleurs par le groupe vacancier). Ces deux hôtels sont complémentaires et n'ont pas la même clientèle, ce que Monsieur LEFEBVRE et Madame BISOGNANI confirment.

Monsieur CHAZE explique qu'au delà de la vente d'un terrain, cet hôtel est synonyme de développement et de dynamisme, générateur d'emploi et de taxes et vecteur de nouvelles possibilités dans le cadre de l'accueil lors des manifestations importantes à Samatan. La superficie disponible est de 5 à 6000m², ce qui semble suffisant, puisqu'ils pourraient utiliser les infrastructures à proximité (parking, lac...). Le PLU serait bien évidemment respecté et l'architecture du bâtiment conforme aux normes en vigueur.

Monsieur VITADELLO revient sur la question de la baignade au lac, une réflexion doit être menée à ce sujet.

Le conseil municipal se prononce en faveur de ce projet immobilier au bout du lac et autorise Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens à une majorité de 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Monsieur le Maire demande maintenant au conseil municipal de se prononcer sur le prix de mise en vente de ce bien. Une estimation des domaines devra être faite et Monsieur CHAZE insiste sur la nécessité de proposer un prix attractif pour que cette opération, aux retombées économiques et sociales essentielles, puisse voir le jour. Monsieur CHAZE souhaite proposer ce bien entre 10 et 15€.

Pour 15 € / 7 voix

Pour 10 € / 3 voix

Madame LATAPIE considère que ce montant est bien trop bas et ne correspond pas au prix du marché.

Pour 20 € / 4 voix

Pour 25 € / 1 voix

8/ Questions diverses

Marchés publics :

-Bureau étude salle multisports (pour analyse de besoins et proposition de 3 scénarii)

Le budget est de 15 000€ TTC

Une analyse des 2 propositions reçues a été faite par une commission. Le bureau d'études BEES, bien qu'un peu plus cher, propose une prestation de 26.5 jours contre 13 jours pour la semgers et un plus grand nombre de rencontre des acteurs de la vie locale. Le conseil décide de choisir BEES pour un montant de 15 213€ TTC et de procéder aux éventuels virements de crédits nécessaires (sur opération tri postal)

-Menuiseries pigeonier et appartement communal marcadiou

Budget de 45 000€ TTC au total

Azurenov est choisi après consultation pour 6 694€ TTC.

-Achat d'un chargeur et d'un godet

Budget de 10 000€ TTC.

Après analyse des offres c'est Sodisagri qui a fait la meilleure proposition pour un montant de 13 036.40€ TTC. Le conseil municipal accepte ce choix et accepte de faire un virement de crédit si nécessaire (crédits opération tri postal)

-Démolition Cahuzac

Budget de 50 000€ TTC

Cassin TP a été choisi après analyse des offres pour 47 481.20€ TTC.

Planning des réunions

Monsieur LEFEBVRE propose aux élus un nouvel outil « doodle » et propose de former les élus si besoin. L'objectif serait de planifier les réunions selon la disponibilité de chaque élu et permettrait notamment de lutter contre l'absentéisme aux réunions de commission.

Aménagement de la Savère

Ce projet a été initié de longue date par le syndicat des berges de la Save. Le coût annoncé est de 136 940€ pour la commune mais les subventions ne sont pas encore certaines. La participation de Samatan serait au minimum de 26 262€.

Environnement /Ecole de Samatan

Monsieur VITTADELLO expose et félicite le projet de l'école de Samatan portant sur l'environnement en collaboration avec le CPIE sur plusieurs années. Ce projet implique tous les enseignants, les structures périscolaires et bien sûr la communauté de communes. La première année a pour thème le tri des déchets.

Cantine de Samatan

Madame FABRE demande de provoquer une commission enfance de la communauté de communes pour travailler sur le projet cuisine centrale.

Bâtiment Castaing

Un panneau publicitaire pour la location du bâtiment a été fait.

Semaine Italienne et 5 ans de la médiathèque

Très belle organisation, grand succès.

Cirques

Une commission s'est réunie composée de Monsieur LEFEBVRE, Monsieur VILLATE, Madame CAVAILLE, Madame ESCALLE dans le but de mieux gérer ces manifestations et le bien être animal.

Deux cirques avaient fait des demandes. Un cirque est venu plus tôt que prévu et n'a pas répondu à nos attentes (annulation de représentation, animaux non prévus présents...) Lors d'un prochain conseil une charte et une modification de tarifs sera proposée.

Plateforme vivadour / zone d'activité route de Toulouse

La plateforme inexploitée appartenant à Vivadour donne des allures de friche industrielle à l'entrée de SAMATAN. Le secrétariat de la chambre de commerce et d'industrie a fait le nécessaire auprès des dirigeants de cette société pour que la publicité de la mise en vente de ce bien soit faite par tous les moyens appropriés, ce qui n'avait pas été encore été fait par les dirigeants de Vivadour. La mairie leur a également adressé un courrier leur demandant sans délai de procéder au nettoyage des lieux. Lettre qui à ce jour est restée sans effet, une relance sera faite.

La séance est levée à 23h30

Délibérations prises lors de la séance

- *Indemnité conseil receveur (Mme ORTET 100.89€ brut)*
- *Affectation d'un bien en investissement (vitrine 398.48€HT)*
- *Demande de subvention rénovation village de vacances à la DIRECCTE*
- *Signature convention de dématérialisation des actes à la préfecture et choix prestataire*
- *Création d'un poste permanent d'adjoint technique chargé des équipements sportifs à 28h*
- *Vente terrain bout du lac – pour projet hôtelier – accord de principe*
- *Maison des associations ou du temps libre – accord de principe sur le lieu*

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les conseillers municipaux